



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement

Metz, le **17 JUIL. 2024**

Affaire suivie par :Brigitte Becker

Tél : 03.87.34.88.94

brigitte.becker@moselle.gouv.fr

Le préfet de la Moselle

à

Monsieur le maire de Creutzwald

Objet : Consultation du public sur la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'un bâtiment d'activité logistique (entrepôt) déposée par la société Concerto Développement pour ses installations à Creutzwald

P.J. : 5

La société Concerto Développement a déposé un dossier d'enregistrement pour l'exploitation d'un bâtiment d'activité logistique (entrepôt) sur le territoire de votre commune. Le dossier est déclaré recevable et peut être soumis à la consultation prévue par les article R.512-46-11 et suivants du code de l'environnement.

Je vous adresse, ci-joint, la copie de mon arrêté préfectoral portant ouverture de la consultation du public du **26 août au 20 septembre 2024** inclus, ainsi que le dossier papier et le registre de consultation qui sont à mettre à disposition du public en mairie.

Je vous remercie de faire procéder à l'affichage de l'avis ci-joint annonçant la consultation du public, dans les locaux de la mairie, aux endroits prévus à cet effet, 15 jours avant le début de la période, soit **avant le 9 août 2024**, et pendant toute la durée de celle-ci.

Il vous appartient, en outre, de certifier l'accomplissement de cette mesure au moyen du formulaire, ci-joint, que vous me retournerez à l'issue de la consultation, impérativement accompagné du dossier, du registre d'enquête et des éventuelles correspondances reçues à ce sujet.

De plus, l'avis de la commune d'implantation, et de celle dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre, étant requis dans cette procédure, conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, je vous informe que votre conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de la participation du public.

C'est pourquoi, je vous remercie de bien vouloir me transmettre cet avis au plus tard le **4 octobre 2024 dernier délai**. Passé ce délai, l'avis ne sera plus pris en considération.

J'insiste sur l'importance de cette communication à votre conseil municipal pour avis. *Très cordialement,*

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Richard Smith

Copie pour information au sous-préfet de Forbach - Boulay-Moselle